

SESSION 2016

**CAPET
CONCOURS EXTERNE
ET CAFEP**

Section : ÉCONOMIE ET GESTION

Option : COMPTABILITÉ ET FINANCE

COMPOSITION DE SCIENCES DE GESTION

Durée : 5 heures

Calculatrice électronique de poche – y compris calculatrice programmable, alphanumérique ou à écran graphique – à fonctionnement autonome, non imprimante, autorisée conformément à la circulaire n° 99-186 du 16 novembre 1999.

La liste des comptes du plan comptable général, à l'exclusion de toute autre information et non annotée, autorisée.

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.

Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.

De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.

NB : La copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.

Tournez la page S.V.P.

DOCUMENTS REMIS AU CANDIDAT :

Le sujet comporte 26 pages numérotées de 1 à 26.

Il vous est demandé de vérifier que le sujet est complet dès sa mise à votre disposition.

Le sujet se présente sous la forme de 4 dossiers indépendants.

Pages de garde	pages 1 et 2
Présentation du sujet	page 3
Dossier 1 – Travaux comptables et répartition du résultat 2015	page 4
Dossier 2 – Analyse financière & Investissement - financement	pages 4 et 5
Dossier 3 – Choix de gestion – Fixation des prix de vente.....	pages 5 et 6
Dossier 4 – Évolution du système d’information de TDM.....	pages 6 et 7

Le sujet comporte les annexes suivantes :

Dossier 1

Annexe 1.1 : Opérations comptables	page 8
Annexe 1.2 : Livre de paye de décembre 2015.....	page 8
Annexe 1.3 : Extrait des contrats de location financement des camions de TDM	page 9
Annexe 1.4 : Informations relatives à la répartition du bénéfice 2015	page 10

Dossier 2

Annexe 2.1 : Soldes intermédiaires de gestion du PCG de la société TDM.....	page 10
Annexe 2.2 : Ratios du secteur (selon CDB)	page 10
Annexe 2.3 : Informations complémentaires relatives aux comptes de TDM.....	pages 10 et 11
Annexe 2.4 : Tableau de flux de trésorerie de l’OEC	page 11
Annexe 2.5 : Informations sur les camions	page 12
Annexe 2.6 : Étude de la rentabilité économique du projet d’investissement	page 13
Annexe 2.7 : Financement du projet d’investissement	pages 14 et 15

Dossier 3

Annexe 3.1 : Proposition de l’école de conduite TURPEAU	page 16
Annexe 3.2 : Apports de l’éco-conduite et informations sur les coûts	page 16
Annexe 3.3 : Déфлекteur de cabine et défлекteur AirFlow	page 17
Annexe 3.4 : Fixation des prix de vente chez TDM pour les transports de meubles en France métropolitaine	page 18
Annexe 3.5 : Mécanisme d’indexation gazole.....	page 19
Annexe 3.6 : Éléments de facturation du client GAUTIER	page 20
Annexe 3.7 : Méthode CNR du calcul des coûts	page 20

Dossier 4

Annexe 4.1 : Organisation de l’archivage externalisé	page 21
Annexe 4.2 : Exploitation des données sociales extraites des tachygraphes	pages 21 et 22
Annexe 4.3 : Informations relatives à la durée du travail des conducteurs LD	page 22
Annexe 4.4 : Extrait de l’accord de participation des salariés aux résultats de TDM	page 23
Annexe 4.5 : Dictionnaire des noms du classeur « Participation TDM ».....	page 24
Annexe 4.6 : Feuille de calcul « Données annuelles »	page 24
Annexe 4.7 : Feuille de calcul « Salariés » (extrait).....	page 25
Annexe 4.8 : Feuille de calcul « Montant de la participation » (extrait)	page 26

PRÉSENTATION DU SUJET

La société par actions simplifiée TDM, Transport Du Meuble, installée à Nantes, assure le transport de meubles neufs haut de gamme en provenance de fabricants et à destination des négociants.

Ses clients sont principalement des distributeurs indépendants spécialisés dans l'ameublement et n'appartenant pas au circuit de la grande distribution. Sur demande, la société TDM réalise également le transport de meubles à destination de particuliers. Sa zone de chalandise comprend la France métropolitaine, la Belgique et le Luxembourg.

La SAS TDM a été créée en 2009 suite à la liquidation d'une entreprise installée dans la même ville et de même activité. Forts de leur expérience et avec le soutien de nombreux clients, 35 cadres et anciens salariés de l'entreprise liquidée ont apporté leur prime de licenciement pour former le capital de la nouvelle société. Aidée financièrement par la communauté urbaine de Nantes et par le Conseil Régional des Pays de la Loire, TDM a obtenu le complément de financement nécessaire auprès des banques.

La société TDM s'est rapidement développée et emploie 47 salariés, dont 27 conducteurs. Elle compte une soixantaine de clients et le chiffre d'affaires de l'exercice comptable 2015 s'est élevé à environ 3 800 000 €. Le transport des meubles est assuré par un parc de 29 camions, dont 26 en contrat de location de longue durée.

La société TDM possède la particularité d'avoir la majorité de ses salariés comme actionnaires. Pour les associer encore davantage à la performance de l'entreprise et les récompenser du risque pris initialement, un accord de participation a été signé en 2015 et applicable pour le premier exercice ouvert à compter de 2016.

La SAS TDM souhaite dans un premier temps dresser un bilan sur l'évolution de son activité afin de se comparer à ses concurrents, puis, dans un second temps, compléter cette étude par une analyse dynamique des flux de trésorerie.

Pour assurer sa pérennité, la SAS TDM envisage de se développer en investissant dans de nouveaux camions. Elle doit également maîtriser ses coûts et ajuster ses prix de vente. Enfin, elle souhaite faire évoluer son système d'information.

Organisation comptable :

L'intégralité des opérations comptables, fiscales et sociales est traitée au sein du service comptable de l'entreprise TDM. L'exercice comptable coïncide avec l'année civile.

Les comptes de tiers sont formés des 3 caractères numériques du compte collectif correspondant et de six caractères alphabétiques.

La TVA sur encaissements est enregistrée dans un compte de TVA à régulariser.

TDM utilise des palettes perdues et des palettes consignées. La consignation n'est pas soumise à TVA. En cas de reprise (déconsignation) des palettes à un prix inférieur au prix de consignation, la différence constitue un boni TTC.

Informations à caractère fiscal :

La SAS TDM est assujettie à la TVA au régime réel normal, toutes ses opérations sont soumises au taux de 20 %. Elle n'a émis aucune option en matière de TVA.

Vous travaillez au sein du service comptable et financier de l'entreprise, dirigé par Mme Christiane VERON.

Quatre dossiers indépendants vous sont confiés :

- Travaux comptables et répartition du résultat 2015,
- Analyse financière & Investissement - financement,
- Choix de gestion et fixation des prix de vente,
- Évolution du système d'information de TDM.

DOSSIER 1 : TRAVAUX COMPTABLES ET RÉPARTITION DU RÉSULTAT 2015**A. Travaux comptables**

Tandis que Mme VERON, la responsable du service comptable et financier, prend en charge la plupart des travaux de clôture de l'exercice, elle vous confie le traitement comptable de certaines opérations :

- Factures émises ou reçues et mouvements de trésorerie,
- Charges de personnel de décembre 2015 et congés payés,

Vous disposez des **annexes 1.1 à 1.3**.

Travail à faire :

- 1) **Présenter toutes les écritures courantes et d'inventaire que vous jugez nécessaires.**
- 2) **Identifier et définir une règle ou un principe comptable mis en œuvre.**
- 3) **Travaux liés aux opérations de Crédit-Bail**
 - 3.1 **Rappeler les différences de traitement comptable du crédit-bail dans le PCG (Plan Comptable Général) et selon les normes internationales (normes IFRS en particulier).**
 - 3.2 **Indiquer les raisons pour lesquelles ces contrats sont présentés dans l'annexe des comptes annuels.**
 - 3.3 **Présenter les renseignements relatifs aux contrats de crédit-bail de TDM au 31/12/2015 à insérer dans l'annexe des comptes annuels.**

B. Répartition du résultat 2015

Après contrôle et validation des opérations comptables précédentes, Mme Christiane VERON a déterminé, en collaboration avec l'expert-comptable, le montant du bénéfice fiscal puis calculé et enregistré l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice 2015.

Afin de préparer l'Assemblée Générale Ordinaire chargée d'approuver les comptes, Mme VERON vous charge d'élaborer le projet de répartition du bénéfice qui doit être présenté aux associés. Mme VERON souhaite privilégier tout à la fois les intérêts des salariés-actionnaires et préserver la trésorerie.

Vous disposez de l'**annexe 1.4**.

Travail à faire :

- 1) **Proposer une répartition du bénéfice 2015 répondant aux attentes de Mme VERON.**
- 2) **Présenter les conditions juridiques sous lesquelles s'effectue la distribution de dividendes en actions et présenter les avantages et inconvénients pour la société.**

DOSSIER 2 : ANALYSE FINANCIÈRE & INVESTISSEMENT - FINANCEMENT**A. Analyse financière**

La société TDM effectue chaque année une analyse financière dans le cadre du Plan Comptable Général (PCG). Les soldes intermédiaires de gestion du PCG ont déjà été établis à l'aide du progiciel de gestion.

Constatant une baisse de la rentabilité par rapport à 2014, Mme Christiane VERON propose de compléter cette analyse par celle de la Centrale des bilans.

Par ailleurs, elle vous demande d'étudier le tableau de flux de trésorerie établi par l'expert-comptable afin de repérer tout risque de défaillance de l'entreprise et de justifier auprès des actionnaires l'évolution de la trésorerie.

Vous disposez des **annexes 1.3 et 2.1 à 2.4**,

Travail à faire :

- 1) **Dans le cadre de l'analyse de la Centrale des Bilans de la Banque de France :**
 - 1.1 **Préciser en quoi l'analyse de la Centrale des Bilans de la Banque de France se distingue de celle du Plan Comptable Général dans l'interprétation des contrats de location financement.**
 - 1.2 **Procéder aux retraitements nécessaires des soldes intermédiaires de gestion de 2015 dans le cadre de l'analyse de l'activité.**
- 2) **Analyser l'évolution des soldes intermédiaires de gestion retraités et de la rentabilité de l'entreprise TDM.**
- 3) **Procéder, à l'aide de l'annexe 2.4, à l'analyse du tableau de flux de l'OEIC en insistant sur la contribution des diverses fonctions à la formation de la trésorerie de l'entreprise TDM.**

B. Investissement - Financement

Malgré son jeune âge, la SAS TDM possède une très bonne renommée sur le marché du transport de meubles. Pour répondre à la demande croissante et envisager de travailler avec d'importants clients intéressés, elle doit augmenter son parc de camions.

La rentabilité économique d'un projet d'acquisition de six nouveaux camions a été étudiée par le responsable du contrôle de gestion. Vous êtes chargé(e) d'en faire ressortir les conclusions afin de les présenter aux actionnaires. Afin d'apporter tous les éclairages nécessaires, il vous est notamment demandé d'apporter toutes les justifications scientifiques des outils et méthodes utilisés.

Jusqu'à présent la société a fait le choix de la location pour le financement des camions, elle s'interroge sur le maintien de ce choix.

L'étude du financement vous est également confiée.

Vous disposez des **annexes 1.3 et 2.5 à 2.7.**

Travail à faire :

- 1) **Indiquer l'utilité d'un taux d'actualisation dans l'étude de la rentabilité d'un investissement et préciser les modalités de sa détermination.**
- 2) **Analyser la rentabilité économique du projet d'investissement en retenant deux critères pertinents. Vous prendrez soin de préciser l'intérêt et les limites des critères d'appréciation mis en œuvre.**
- 3) **Identifier les modalités de financement adaptées. Vous justifierez votre choix par tous les calculs financiers et les critères non financiers qui vous semblent pertinents.**

DOSSIER 3 : CHOIX DE GESTION – FIXATION DES PRIX DE VENTE

Dans le secteur d'activité des transports, les marges sont faibles. Dans ces conditions, le contrôle de gestion revêt une importance particulière pour résister à la concurrence.

La SAS TDM recherche toutes les pistes d'économie, tout en ne négligeant pas la qualité de ses prestations et sa responsabilité sociale.

A. Choix de gestion

Le coût du carburant représente en moyenne 18 % du chiffre d'affaires de TDM. Afin de le diminuer, le responsable du service comptable et financier, Mme Christiane VERON, vous demande d'examiner des propositions commerciales reçues récemment.

Vous disposez des **annexes 3.1 à 3.3.**

Travail à faire :

- 1) Étudier la proposition de l'école de conduite TURPEAU. Apporter tous les commentaires nécessaires.
- 2) Indiquer si, en cas d'acquisition, les déflecteurs de cabine et les déflecteurs AirFlow doivent être enregistrés en immobilisations dans la comptabilité de l'entreprise. Justifier votre réponse notamment eu égard aux règles du plan comptable général actuellement en vigueur.
- 3) Conseiller l'entreprise TDM quant à l'acquisition des déflecteurs de cabine et des déflecteurs AirFlow. Justifier votre réponse à l'aide de calculs pertinents. L'étude peut être menée sans actualisation.

Un financement partiel sous forme de subvention des stages d'éco-conduite par L'ADEME (l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) est envisageable.

L'ADEME participe en effet à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable.

- 4) Identifier la nature comptable de la subvention versée par l'ADEME, pour l'entreprise TDM. Rappeler et définir les différents types de subventions prévues par le PCG (Plan Comptable Général) et la classification comptable utilisée pour leur enregistrement.

B. Fixation des prix de vente

Vous disposez des annexes 3.4 à 3.7.

La société TDM s'interroge sur sa méthode de fixation des prix de vente en raison notamment de sa croissance. Doit-elle la conserver ou la faire évoluer en utilisant les propositions du CNR (Comité National Routier) ?

Vous êtes chargé(e) d'apporter les premiers éléments de réponse.

Travail à faire :

- 1) Calculer le supplément (ou la baisse) de prix éventuel à facturer au client GAUTHIER en application du mécanisme d'indexation gazole.
- 2) Rechercher les avantages et les limites du choix de TDM de ne pas utiliser la méthode du calcul des coûts du CNR (Comité National Routier) pour déterminer ses prix de vente.

DOSSIER 4 : Évolution du système d'information de TDM

Face à l'apparition de nouveaux besoins, le système d'information de TDM doit évoluer. Le changement dans le mode de récupération et d'archivage des données de conduite des véhicules impacte l'organisation du système d'information. Par ailleurs, une application spécifique au calcul de la participation des salariés doit être mise en place.

A. Archivage et exploitation des données de conduite

Conformément au règlement européen du 13 juin 2002, tous les tracteurs de TDM sont équipés d'un tachygraphe numérique qui enregistre les données relatives à la conduite. Cet appareil comprend un système de stockage permanent, deux lecteurs de cartes (propres à chaque conducteur), un écran d'affichage et une imprimante. Les données mémorisées sont principalement les suivantes : identité du ou des conducteurs, les activités de conduite, de repos, de travail et de disponibilité, les références du véhicule, la distance parcourue... etc

Par respect du décret du 24 mars 2005, l'entreprise TDM doit télécharger le contenu des cartes conducteurs tous les 28 jours et la mémoire des tachygraphes tous les 95 jours. Ces informations doivent être conservées de manière sécurisée pendant cinq ans. TDM est tenue de les mettre à disposition des autorités en cas de contrôle.

Actuellement les données du tachygraphe sont archivées en local sur un poste équipé d'un logiciel d'archivage. Mme VERON veut faire évoluer le stockage sur un serveur sécurisé d'archivage en ligne, SOL WEB. Ce site d'hébergement est accessible depuis n'importe quel poste relié à internet.

Les données extraites des tachygraphes et cartes conducteurs sont ensuite restituées dans un format compatible au nouveau logiciel de traitement à des fins de gestion sociale et de statistiques, utilisé par Mme Veron.

Vous disposez des **annexes 4.1 à 4.3.**

Travail à faire :

- 1) **Présenter les avantages et inconvénients de recourir à l'archivage en ligne.**
- 2) **Rédiger les requêtes suivantes en langage SQL :**
 - 2.1. **Nombre annuel de km réalisés en 2015 par véhicule classé par date de mise en service.**
 - 2.2. **Nombre d'heures supplémentaires de la semaine 51 (du 14/12 au 18/12/2015) pour chaque salarié (numcarte, nom, prenom).**

B. Mise en place du calcul automatisé de la participation

TDM emploie actuellement 47 salariés. Compte tenu du développement de la société, de nouvelles embauches sont prévues dans un futur proche. TDM pourrait donc rapidement atteindre le seuil de 50 salariés qui nécessiterait la mise en place d'un accord de participation aux résultats de l'entreprise.

La société a décidé de mettre en place cet accord pour le prochain exercice comptable, sans attendre que le seuil ne soit atteint. Cela permet d'associer davantage les salariés à la réalisation des objectifs économiques de l'entreprise.

Pour faciliter le calcul de la future réserve spéciale de participation (RSP) et de sa répartition, le responsable financier a décidé d'utiliser un tableur. Il a commencé à élaborer un modèle et réalisé un jeu d'essai. Il vous charge de vérifier son travail.

Le classeur Excel « **Participation TDM** » a été créé et comprend trois feuilles de calcul nommées respectivement **Données annuelles**, **Salariés** et **Répartition RSP**.

Vous disposez des **annexes 4.4 à 4.8.**

Travail à faire :

- 1) **Retrouver la plage de cellules concernée par cette formule :**

`=SI(ESTVIDE(MATRICULE);"";SI(ANNEE(DATE_EMBAUCHE)<ANNEE(FIN_EXERCICE);12;AR
ROND(LINF((FIN_EXERCICE-DATE_EMBAUCHE)/30;0)))`

- 2) **Écrire les formules permettant d'obtenir les informations suivantes :**

Feuille concernée	Cellule	Remarque
Salariés	J8	La formule doit pouvoir être utilisée pour les cellules J8 à J60
Répartition RSP	G8	La formule doit pouvoir être utilisée pour les cellules G8 à G60

Annexe 1.1 – Opérations comptables

- **Facture 52742 au client SPILLER :**

TDM Transport du Meuble 18 Avenue Victor Hugo 44000 Nantes <i>SAS au capital de 200 000 €</i> <i>RCS Nantes 512 502 691</i> FR 02512502691 N° facture : 52742 Code client : 411SPILLE		FACTURE			
		SPILLER AMEUBLEMENT SAS 1 rue de l'Agne 88560 ST MAURICE/MOSELLE			
		Nantes, le 10/12/2015			
Ligne	Date livraison	Zone livraison	Volume (m³)	Prix HT (m³)	Montant HT
1	15/11/2015	4	100	65,00	6 500,00
2	27/11/2015	4	85	65,00	5 525,00
3	8/12/2015	4	18	65,00	1 170,00
Ligne	Date livraison	Consignation	Nombre	Prix unitaire	Montant HT
1	15/11/2015	PAL40	3	10,00	30,00
2	27/11/2015	PAL40	2	10,00	20,00
3	8/12/2015	PAL20	1	8,00	8,00
Supplément gazole					0,00
Taux TVA	Total HT	Total TVA	Total TTC	Acompte	Net à payer
20 %	13 195,00 €	2 639,00 €	15 892,00 €	1 500,00 €	14 392,00 €
Conditions de paiement : Règlement à crédit par lettre de change magnétique					
Date d'échéance : 31/01/2016					

- **Facture d'avoir A52742 du 12 décembre 2015 au client SPILLER**

Suite à la restitution lors de la dernière livraison des cinq palettes référencées PAL40. Prix de reprise 8,00 €.

- **Opérations de trésorerie du 16 décembre 2015**

Avis de crédit n°567: encaissement à l'échéance de la lettre de change magnétique n°1602 relative à la facture du client GINOLA d'un montant de 1 800 €. Frais bancaires de 0,60 € TTC.

Avis de crédit n°582 relatif à la remise à l'escompte du 15 décembre d'une lettre de change magnétique d'un montant de 4 200 € à échéance au 31 janvier 2016. La banque applique un taux d'escompte de 8% et facture une commission de 3,80 € HT.

Avis de débit n°1243 : prélèvement du montant des redevances mensuelles relatives aux contrats de location financement du matériel roulant.

Annexe 1.2 – Livre de paye de décembre 2015

	Décembre 2015	
	Salariales	Patronales
Salaires bruts	84 845 (dont 14 140 de primes de fin d'année)	
Charges sociales :		
Charges de Sécurité Sociale	12 013	26 768
Pôle emploi	2 081	3 783
Caisses de retraite	4 067	6 337
Total des charges sociales	18 161	36 889
Charges fiscales		2 079

Après vérification des bulletins, les écritures de paye de décembre 2015 ont été correctement générées dans le module comptable. Pour l'évaluation des indemnités de congés payés, TDM se base sur les salaires bruts de décembre. Les charges sociales patronales représentent 43,48 % des salaires bruts de décembre, et les charges fiscales 2,45 %.

Annexe 1.3 – Extrait des contrats de location financement des camions de TDM

Les camions utilisés par la société TDM sont composés d'un tracteur et d'une semi-remorque.

- ✓ Les **tracteurs** loués font l'objet d'un contrat de location de longue durée (LDD). C'est une location financement assurée directement par le fournisseur, sans intervention d'un établissement financier. TDM n'a pas la possibilité de devenir propriétaire à l'échéance du contrat. L'enregistrement comptable est identique à celui d'un contrat de crédit-bail, de même que les retraitements dans le cadre de l'analyse CDB (Centrale des Bilans de la Banque de France). La réalité économique de ce type de contrat est identique à celle du contrat de crédit-bail.

Extrait d'un contrat de location de l'entreprise (contrat identique pour les 26 tracteurs actuellement loués) :

CONTRAT DE LOCATION EXCLUSIVE LONGUE DURÉE D'UN VÉHICULE RENAULT	
Contrat N° 1995	IMMATRICULATION : CW 564 YN
Entre le loueur VEHLOC	
Et le locataire TDM Nantes	
...	
TARIFICATION AVEC CONTRAT D'ENTRETIEN	
Redevance mensuelle Hors taxe : 1 900 € payable en début de période	
Le prix comprend l'entretien annuel (changement des pneus compris) selon les clauses générales du contrat.	
Durée du contrat : 48 mois	
Première échéance : 15 août 2013	
...	

- ✓ Les **semi-remorques** louées font l'objet d'un contrat de location avec option d'achat (LOA ou crédit-bail).

Extrait d'un contrat de location avec option d'achat de l'entreprise (contrat identique pour les 26 semi-remorques actuellement louées) :

CONTRAT DE LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT	
...	
Entre le loueur SEMILOC	
Et le locataire TDM Nantes	
....	
Redevance mensuelle Hors taxe : 600 € HT payable en début de période	
Nombre de loyers : 48	Périodicité : mensuelle
Première échéance : 15 août 2013	
Dépôt de garantie : Aucun	
Valeur de rachat : 600 € HT	
...	

- ✓ S'ils avaient été acquis en pleine propriété, ces véhicules auraient fait l'objet d'un amortissement selon les conditions suivantes :

	Tracteur	Semi-remorque
Coût d'acquisition unitaire HT	90 000 €	27 000 €
Modalité d'amortissement	Linéaire	Linéaire
Durée d'amortissement	5 ans	5 ans

Annexe 1.4 – Informations relatives à la répartition du bénéfice 2015

- **Extrait des capitaux propres après inventaire au 31 décembre 2015**

Capitaux propres	
Capital social (20 000 actions, entièrement libérées)	200 000
Réserve légale	2 800
Réserves statutaires ou contractuelles	4 200
Autres réserves	11 000
Report à nouveau	150
Résultat de l'exercice	29 720
Total	247 870

- **Dispositions applicables à la répartition du bénéfice 2015**

Les statuts de la société TDM prévoient qu'après une dotation à la réserve légale, la réserve statutaire sera affectée pour un montant égal à 2 fois celui de la dotation à la réserve légale. Le taux de l'intérêt statutaire est fixé à 6 %. Mme VERON veut verser un dividende unitaire de 1 €. Le reliquat sera affecté en réserve facultative, arrondie au millier, et le solde en report à nouveau.

Les statuts de la société prévoient la possibilité de payer des dividendes en actions.

Annexe 2.1 - Soldes intermédiaires de gestion (PCG) de la société TDM

	2015	2014
	Selon le PCG	Selon la CDB
Production de l'exercice	3 826 868	3 919 829
Valeur ajoutée	1 575 597	2 318 316
Excédent brut (ou insuffisance brute) d'exploitation	91 277	857 384
Résultat d'exploitation	57 017	207 913
Résultat courant avant impôts	43 605	19 909
Résultat exceptionnel	635	24 580
Résultat de l'exercice	29 720	44 489

Annexe 2.2 - Ratios du secteur (selon CDB)

Taux de valeur ajoutée	41 %
Part des frais de personnel dans la VA	83 %
Part de l'EBE dans la VA	11 %
Délais de paiement des clients	49 jours
Délais de paiement des fournisseurs	55 jours

Source : INSEE, secteur du transport routier de fret de proximité - 4941B

Annexe 2.3 - Informations complémentaires relatives aux comptes TDM

Informations relatives au compte de résultat

	2015	2014
Chiffre d'affaires HT	3 826 868	3 919 829
Achats et services extérieurs HT	2 251 271	2 381 513
Dont Crédit-bail mobilier et assimilé	780 000	780 000
Salaires et traitements	862 590	852 955
Charges sociales	559 674	553 422
Charges financières	13 413	16 405

La société n'a pas eu recours au personnel extérieur et n'a bénéficié d'aucune subvention d'exploitation en 2015 et 2014.

Informations relatives au bilan

	2015	2014
Créances clients	335 535	363 538

Engagements hors bilan.

• Créances cédées non échues :

En 2015 : 135 249 €

En 2014 : 177 766 €

Annexe 2.4 – Tableau de flux de trésorerie de l'OEC

	Exercice 2015
Flux de trésorerie liés à l'activité	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	57 017
<i>Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :</i>	
Amortissements et provisions ¹	51 467
Transferts de charges au compte de charges à répartir	
Résultat brut d'exploitation	108 484
Moins : Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation ²	
Stocks	-3 603
Créances d'exploitation	51 173
Dettes d'exploitation	15 893
Flux net de trésorerie d'exploitation	171 947
<i>Autres encaissements et décaissements liés à l'activité :</i>	
Frais financiers	-13 413
Produits financiers	1
Impôt sur les sociétés, hors impôt sur les plus-values de cession	-7 017
Charges et produits exceptionnels liés à l'activité ³	-3 207
Autres créances liées à l'activité	-22 842
Autres dettes liées à l'activité	-5 019
Flux net de trésorerie généré par l'activité	120 450
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	
Acquisitions d'immobilisations	-26 960
Cession d'immobilisations, nettes d'impôts	6 050
Réduction d'immobilisations financières	
Variation des dettes et créances sur immobilisations	
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-20 910
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	
Dividendes versés aux actionnaires	-24 956
Incidence des variations de capital	
Émissions d'emprunts	
Remboursements d'emprunts	-83 707
Subventions d'investissement reçues	
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-108 663
Variation de trésorerie	-9 123
Trésorerie d'ouverture	54 744
Trésorerie de clôture	45 621

¹À l'exclusion des dépréciations d'exploitation sur actif circulant

²À calculer en valeurs nettes

³À l'exclusion des produits des cessions d'éléments d'actif

Annexe 2.5 : Informations sur les camions

Les camions utilisés par la société TDM sont composés d'un tracteur et d'une semi-remorque.

Les semi-remorques ont une conception qui facilite les opérations de manutention.

Le volume de la semi-remorque est de 90 m³, mais le volume utile n'est en moyenne que d'environ 68 m³.

Pour un achat de six unités, les fournisseurs sélectionnés proposent les prix suivants :

- Coût d'achat HT d'un tracteur : 90 000 €
- Coût d'achat HT d'une semi-remorque : 27 000 €

Pour ces nouvelles acquisitions, la société projette de recourir à la technique comptable de l'amortissement dérogatoire. Elle cherche par ailleurs à bénéficier des dispositions fiscales les plus favorables.

Durées d'amortissement retenues par l'entreprise				
	Tracteur		Semi-remorque	
	Amortissement économique	Amortissement fiscal	Amortissement économique	Amortissement fiscal
Mode	Linéaire	Dégressif	Linéaire	Dégressif
Durée	5 ans	5 ans	5 ans	5 ans

Les différents tableaux d'amortissement sont présentés en annexe 2.7.

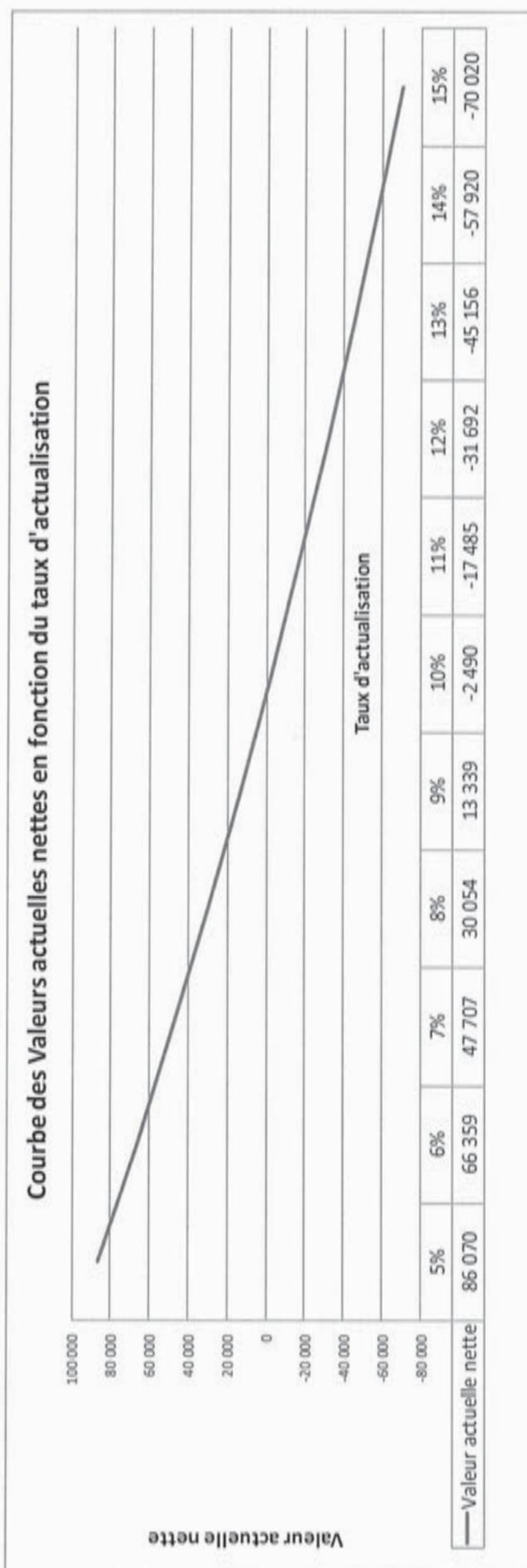
Pour disposer d'un matériel fiable et en bon état de marche, la société ne souhaite pas conserver plus de quatre ans les matériels en cas d'acquisition. Les fournisseurs peuvent s'engager à racheter les matériels âgés de 4 ans aux conditions suivantes :

- Prix de rachat HT d'un tracteur : 20 000 € HT.
- Prix de rachat HT d'une semi-remorque : 3 708 € HT.

L'entreprise ne dispose pas de garage en interne, l'entretien des tracteurs serait donc confié en cas d'acquisition à un garage poids lourd. Sur la base d'un kilométrage annuel de 80 000 à 100 000 km, le coût d'entretien mensuel d'un tracteur est d'environ 350 €, pneus compris (ils sont changés chaque année). 100 000 km correspond à la moyenne du kilométrage annuel parcouru par les camions de la société.

Annexe 2.6 : Étude de la rentabilité économique du projet d'investissement

L'étude a été réalisée sur une durée de quatre ans, durée de conservation des camions en cas d'acquisition. Des prévisions de chiffres d'affaires et de charges ont été réalisées. Les hypothèses retenues apparaissent très réalistes, le responsable du contrôle de gestion ayant une longue expérience dans ce domaine d'activité.



Le DRCI (délai de récupération du capital investi) calculé à partir des flux nets de trésorerie non actualisés est atteint au tout début de la 4^e année.

Informations complémentaires :

Taux de rendement actuel des OAT 5 ans (Obligations Assimilables du Trésor ou bons du Trésor) : 0,60 %.

Coût du capital dans l'entreprise TDM (ou coût moyen pondéré du capital) : 6 %.

Dans les années à venir, les économistes envisagent une poussée inflationniste modérée et progressive, mais réelle. Il ne serait pas surprenant d'atteindre des taux d'inflation de 3 % voire plus dans deux ans.

Annexe 2.7 : Financement du projet d'investissement

La société dispose d'une trésorerie insuffisante pour envisager un autofinancement en tout ou partie de l'acquisition des camions. Deux autres modes de financements sont envisageables :

La location

- Location de longue durée des tracteurs aux mêmes conditions que les contrats actuels de l'entreprise (à noter que le loueur qui récupère le camion à l'issue du contrat, continue à les louer pendant au moins deux ans, dans le cadre d'une location de camions non neufs, ce qui justifie les conditions de loyer avantageuses dont bénéficie TDM).
- Location avec option d'achat des semi-remorques à des conditions identiques aux contrats actuels de l'entreprise. L'option d'achat serait levée à la fin du contrat. La valeur d'une remorque âgée de 4 ans sur le marché de l'occasion est estimée à 3 000 € HT.

Un financement mixte par augmentation de capital et par emprunt

Compte tenu du faible endettement actuel de TDM, la banque actuelle accepterait de prêter la somme de 600 000 €, remboursable par 4 annuités constantes au taux annuel d'intérêt de 3,5 %. La première annuité serait remboursée un an après le versement des fonds à TDM par la banque.

Afin de couvrir tout risque de non remboursement du prêt contracté par TDM, la banque prendrait un gage sur les véhicules.

Le complément de financement serait assuré par une augmentation de capital. Le dividende annuel moyen servi aux actions est estimé à 3 % des capitaux propres apportés.

Calculs déjà effectués par Mme VERON (le taux d'IS retenu est de 33,1/3 %)

Amortissements fiscaux d'un tracteur

Durée : 5 ans
Taux linéaire : 20%
Coefficient : 1,75
Taux d'amortissement dégressif : 35%
Valeur : 90 000 €

Période	VNC début	Dotation	VNC fin	Economie d'IS sur dotations	Economie d'IS sur dotations pour 6 tracteurs
1	90 000 €	31 500 €	58 500 €	10 500 €	63 000 €
2	58 500 €	20 475 €	38 025 €	6 825 €	40 950 €
3	38 025 €	13 309 €	24 716 €	4 436 €	26 616 €
4	24 716 €	12 358 €	12 358 €	4 119 €	24 714 €
5	12 358 €	12 358 €	- €	4 119 €	24 714 €
	Total	90 000 €			

Annexe 2.7 : Financement du projet d'investissement (suite)

Amortissements d'une semi-remorque

Durée : 5 ans
 Taux linéaire : 20%
 Coefficient : 1,75
 Taux d'amortissement dégressif : 35%
 Valeur : 27 000 €

Période	VNC début	Dotation	VNC fin	Economie d'IS sur dotations	Economie d'IS sur dotations pour 6 semi-remorques
1	27 000 €	9 450 €	17 550 €	3 150 €	18 900 €
2	17 550 €	6 143 €	11 407 €	2 048 €	12 288 €
3	11 407 €	3 992 €	7 415 €	1 331 €	7 986 €
4	7 415 €	3 708 €	3 708 €	1 236 €	7 416 €
5	3 708 €	3 708 €	- €	1 236 €	7 416 €
	Total	27 000 €			

Tableau de remboursement de l'emprunt

Montant emprunté : 600 000 €
 Durée : 4 ans
 Taux annuel : 3,50%
 Annuité : 163 350,68 €

Période	Capital dû en début de période	Intérêts	Amortissement du capital	Annuité	Economie d'IS sur intérêts
1	600 000,00 €	21 000,00 €	142 350,68 €	163 350,68 €	7 000,00 €
2	457 649,32 €	16 017,73 €	147 332,96 €	163 350,68 €	5 339,24 €
3	310 316,36 €	10 861,07 €	152 489,61 €	163 350,68 €	3 620,36 €
4	157 826,75 €	5 523,94 €	157 826,75 €	163 350,68 €	1 841,31 €
		Total	600 000,00 €		

Dividendes à verser sur l'augmentation de capital

Coût d'achat HT d'un tracteur :	90 000 €
Coût d'achat HT d'une semi-remorque :	27 000 €
Coût total HT d'un camion	117 000 €
Coût total HT des six camions	702 000 €
Montant emprunté :	600 000 €
Augmentation de capital :	102 000 €
Dividendes estimés 3%	3 060 €

Annexe 3.1 : Proposition de l'école de conduite TURPEAU

L'école de conduite TURPEAU propose des stages de formation à l'éco conduite pour poids lourds. Elle a envoyé à TDM la proposition résumée ci-dessous. La formation est assurée par un formateur qualifié qui ne s'occupe que de deux stagiaires par formation, pour un maximum d'efficacité.

Durée de la formation	7 heures réparties en deux demi-journées
Camions utilisés	Camions de TDM (afin de garantir les meilleurs résultats)
Nombre de stagiaires par formation	Deux chauffeurs
Prix HT de la formation	600 €

Afin de prolonger dans le temps les effets de la formation, un rappel annuel des bonnes pratiques en matière d'éco-conduite est nécessaire (rappel purement théorique sans utilisation des camions) :

Rencontre annuelle (durée 3,5 heures soit une demi-journée)	Prix HT 200 € pour un groupe de six personnes
---	---

Annexe 3.2 : Apports de l'éco-conduite et informations sur les coûts

Apports potentiels de l'éco-conduite

À l'issue d'un stage d'éco-conduite suivi par un chauffeur et pour l'année qui suit le stage :

- des études ont montré que pour les camions composés d'un tracteur et d'une semi-remorque, une réduction moyenne de la consommation de carburant de 3 litres pour 100 km était constatée ;
- on constate une diminution moyenne des accidents de 20 % liée à la diminution du stress et à une baisse de la fatigue grâce à une conduite plus souple.

Un rappel annuel de sensibilisation est nécessaire pour conserver dans le temps les bénéfices de la formation.

Informations sur les coûts

- Le prix moyen TTC du gazole est estimé à : 1,29 € le litre (taux de TVA : 20 %).
Le remboursement de la TICPE est de 4,89 euros par hectolitre. « Les entreprises de transport routier [...] bénéficient, [...], du remboursement partiel de la Taxe Intérieure sur la Consommation des Produits Énergétiques (TICPE), assise sur leur consommation réelle de gazole au cours d'un semestre, utilisée pour les besoins de leur activité professionnelle. » (Source : service-public.fr).
- Afin de motiver les chauffeurs à appliquer l'éco-conduite et à maintenir dans le temps les effets du stage, une prime mensuelle brute de 80 euros par chauffeur serait versée sous condition. Le taux moyen de cotisations patronales est estimé à 45 %. Un tableau de suivi des consommations de gazole par camion est déjà réalisé par TDM. La prime serait versée à la condition que la baisse moyenne de consommation pour l'ensemble des camions atteigne au moins 2 litres pour 100 km. Le responsable du service comptable et financier n'a aucun doute sur la réalisation de cet objectif dans l'hypothèse où les stages étaient réalisés.
- La SAS TDM ferait appel à des chauffeurs poids lourds extérieurs (qui viennent avec leur propre camion) pendant la durée du stage, pour ne pas perturber le fonctionnement de l'entreprise et continuer à assurer les livraisons. Le coût HT par chauffeur remplacé et par jour (durée du stage) est estimé à 180 € (90 € par demi-journée). Il est à noter qu'on trouve de nombreux auto-entrepreneurs qui proposent ce type de service.
- Les stages de formation à l'éco-conduite se déroulent sur les propres camions de l'entreprise. Le nombre de km parcourus par stagiaire est en moyenne de 200 km et la consommation moyenne de 33 litres aux 100 km. Les autres coûts éventuels sont considérés comme négligeables.
- Dans ses calculs de coûts, TDM fait chaque année ressortir le coût des accidents de la route des camions, reversement des indemnités d'assurance déduit. Ce coût annuel moyen calculé sur les trois dernières années est d'environ 18 000 €.

Informations complémentaires

- Suite à un investissement récent, le nombre de camions de la société TDM est de 35.
- Le nombre de chauffeurs est passé de 27 à 32.
- Chaque camion de TDM parcourt en moyenne 100 000 kilomètres par an et consomme actuellement en moyenne 33 litres de gazole aux 100 kilomètres.

Annexe 3.3 : Déflecteur de cabine et déflecteur AirFlow

Pour améliorer l'aérodynamisme des camions, la société TDM a la possibilité de faire installer sur ses camions les deux équipements suivants :

- un déflecteur de toit de cabine, installé sur le toit du tracteur, et qui permettrait selon des études sérieuses, de réaliser des économies de carburant en minimisant le flux d'air entre le tracteur et la remorque ;
- un déflecteur de remorque AirFlow, installé sous la semi-remorque. Il réduit les turbulences et rend la semi-remorque plus aérodynamique et permet d'envisager des économies de carburant non négligeables.

Les camions de l'entreprise ne disposent pas actuellement de ces équipements. Une installation est possible, même sur les camions loués. Les économies liées à ces deux dispositifs lorsqu'ils sont associés permettent des économies de carburant globales de 6 % en moyenne.

Le coût unitaire HT, installation comprise, est le suivant :

- Déflecteur de toit de cabine : 1 800 €
- Déflecteur de remorque AirFlow : 3 000 €

La durée de vie de ces équipements est au moins égale à quatre ans.

Les contrats de location des camions sont récents.

Le loueur autorise l'installation des équipements visés. Ils ne seront pas démontés à l'issue de la période de location et deviendront propriété du loueur sans qu'aucune compensation financière ne soit versée.

Annexe 3.4 : Fixation des prix de vente chez TDM pour les transports de meubles en France métropolitaine

L'unité de facturation est le m³ (compte tenu de la spécificité du produit transporté). Pour les gros transporteurs de marchandises, c'est habituellement la tonne.

Le territoire est divisé en six zones (chaque zone est composée d'un certain nombre de départements). La zone la plus proche de la société est la zone 1, et la zone la plus éloignée, la zone 6.

Le prix de vente comprend l'enlèvement, la manutention et la distribution.

Si le volume est inférieur à 0,3 m³, il y a un minimum de perception (un forfait de facturation).

En moyenne, le volume moyen est de 1,5 m³, pour un montant moyen facturé de 67 € HT par m³.

Le prix dépend également de la qualité du client, à savoir client professionnel ou particulier.

Des prix de vente de base sont déterminés par le responsable du service comptable et financier. Le responsable commercial négocie ensuite avec le client le prix de vente, en fonction des marges de négociation dont il dispose.

Exemple de prix pratiqués pour un client professionnel de l'entreprise :

Zone de livraison	Prix HT par m ³	Minimum HT de perception si volume < 0,3 m ³
1	38 €	25 €
2	45 €	25 €
3	50 €	30 €
4	60 €	35 €
5	65 €	40 €
6	75 €	45 €

Des prix peuvent être négociés pour des volumes plus importants.

Les tournées sont organisées de façon rationnelle afin de prendre en compte les lieux d'enlèvement et les lieux de livraison. Pour minimiser les coûts kilométriques, l'organisation consiste à mettre le dernier lieu de livraison au plus près du lieu d'enlèvement des meubles.

Pour les particuliers le prix facturé est multiplié par 2 par rapport au prix proposé au professionnel.

Précisions sur la facturation :

Chaque facture peut comprendre (selon négociation) outre le prix du transport évoqué ci-dessus :

- Des frais fixes d'enregistrement par facture (pour financer le coût du traitement de la commande à la facturation) : 5,50 €.
- La facturation d'une taxe sur le gazole selon l'évolution du prix de gazole (par rapport à l'indice du CNR, Comité National Routier publié chaque mois).

Elle peut également comprendre le cas échéant :

- Une « taxe » de contre-remboursement.
- Le coût des passages d'eau : exemple, le passage du pont de l'île de Ré.
- La facturation du coût d'assurance : par exemple lorsque l'entreprise transporte des tableaux, ou des meubles anciens de forte valeur, l'entreprise contracte une assurance qui est refacturée au client.

Mode de paiement habituel :

- des clients professionnels : lettre de change relevé magnétique à 30 jours fin de mois,
- des clients particuliers : comptant.

Annexe 3.5 : Mécanisme d'indexation gazole

La loi permet de mettre en place un mécanisme d'indexation gazole afin d'ajuster le prix du transport mentionné au contrat, prenant en compte l'évolution du prix du gazole.

La société TDM a mis en place le mécanisme d'indexation suivant :

Chaque contrat de transport précise la part (ou pondération) du gazole exprimée en pourcentage du prix, appelé prix de base.

Par souci de simplification, TDM s'appuie sur les publications annuelles du CNR. : elle applique la pondération adaptée au prix de base afin de valoriser le montant du gazole compris dans la prestation facturée.

Exemple :

Prix total HT de la prestation transport (prix de base) : 10 000 €

Part du gazole : 25 %

*Part du gazole exprimée en valeurs : $10\,000 * 25\% = 2\,500\text{ €}$*

La société TDM facture la prestation au client en insérant éventuellement une « taxe gazole ». Elle peut être positive ou négative. Son montant dépend de l'évolution du prix du gazole.

Le calcul de l'évolution du prix du gazole se fait à partir de l'indice mensuel du CNR.

Pour répercuter les variations du prix du gazole dans la facturation de la prestation de transport, il convient de comparer ce prix à deux moments différents : à la date de la signature du contrat, et à la date de livraison des meubles.

L'activité de TDM est classée dans la catégorie longue distance 40 tonnes Tracteur – Semi.

Pondérations publiées par le CNR (en pourcentage)

	2013	2014	2015
Longue distance 40 tonnes Tracteur - Semi	28,0	27,2	22,4
Régional 40 tonnes Tracteur - Semi	27,7	26,1	21,5
Régional porteurs	19,3	18,5	15,6

Indice CNR (Comité National Routier) gazole professionnel

	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
2014	165,09	165,58	162,76	163,12	162,79	163,47	161,89	161,81	160,47	154,13	151,56	137,02
2015	136,07	148,18	148,63	150,09	152,28	149,18	142,64	136,18				

Annexe 3.6 : Éléments de facturation du client GAUTHIER

Les différents transports à facturer par TDM au client professionnel GAUTHIER sont résumés dans le tableau suivant :

Nom du client : **GAUTHIER**

Eléments de la facture

Ligne de facture	Date livraison	Zone de livraison	nombre de m ³ transportés
1	23/08/2015	3	7
2	27/08/2015	2	16
3	30/08/2015	5	12

Remarque : la date de livraison correspond à la date à laquelle ont été livrés les meubles.

Un contrat avec ce client précisant les conditions de vente a été signé début juin 2015. Le contrat inclut une clause de répercussion gazole.

Annexe 3.7 : La méthode CNR du calcul des coûts

La société TDM n'utilise pas l'approche des coûts proposée par le CNR (Comité National Routier), observatoire économique français du marché de transport routier de marchandises pour calculer ses coûts de revient et déterminer ses prix de vente.

Le CNR propose de décomposer le coût d'un transport en trois parties :

- **Le coût au kilomètre** : ce coût comprend le coût du carburant, les frais d'entretien du véhicule et le coût des pneumatiques. Il est fonction du type de véhicule utilisé et calculé hors péages.
- **Le coût véhicule par jour** : il est composé des coûts fixes liés au véhicule (loyer et assurance du véhicules ou amortissement et assurance du véhicule, coût de financement du véhicule, contrôle technique, etc.), auquel on ajoute les coûts fixes liés au fonctionnement de l'entreprise (frais administratifs dont le coût salarial des administratifs, l'amortissement des locaux, des matériels, etc.).
- **Le coût d'une heure de temps de service** : il comprend le coût salarial et les frais de déplacement du conducteur (frais de repas notamment). Ce sont tous les coûts relatifs au conducteur du véhicule considéré.

S'ajoutent à ce coût d'un transport, les péages et d'éventuelles prestations annexes (coût d'assurance supplémentaire pour le transport de marchandises coûteuses par exemple).

Exemple de calcul pour un transport longue distance 40 tonnes (pour des camions identiques à ceux de la société TDM) :

Terme kilométrique hors péages :	0,444 €
Terme journalier :	156,81 €
Terme horaire :	21,67 €

Ce coût peut être divisé par un nombre d'unités d'œuvre comme la tonne livrée, notamment quand le contenu du camion concerne plusieurs clients.

Remarque : Il s'agit d'un exemple de coût moyen publié par le CNR, celui-ci est à calculer par l'entreprise en fonction de ses spécificités.

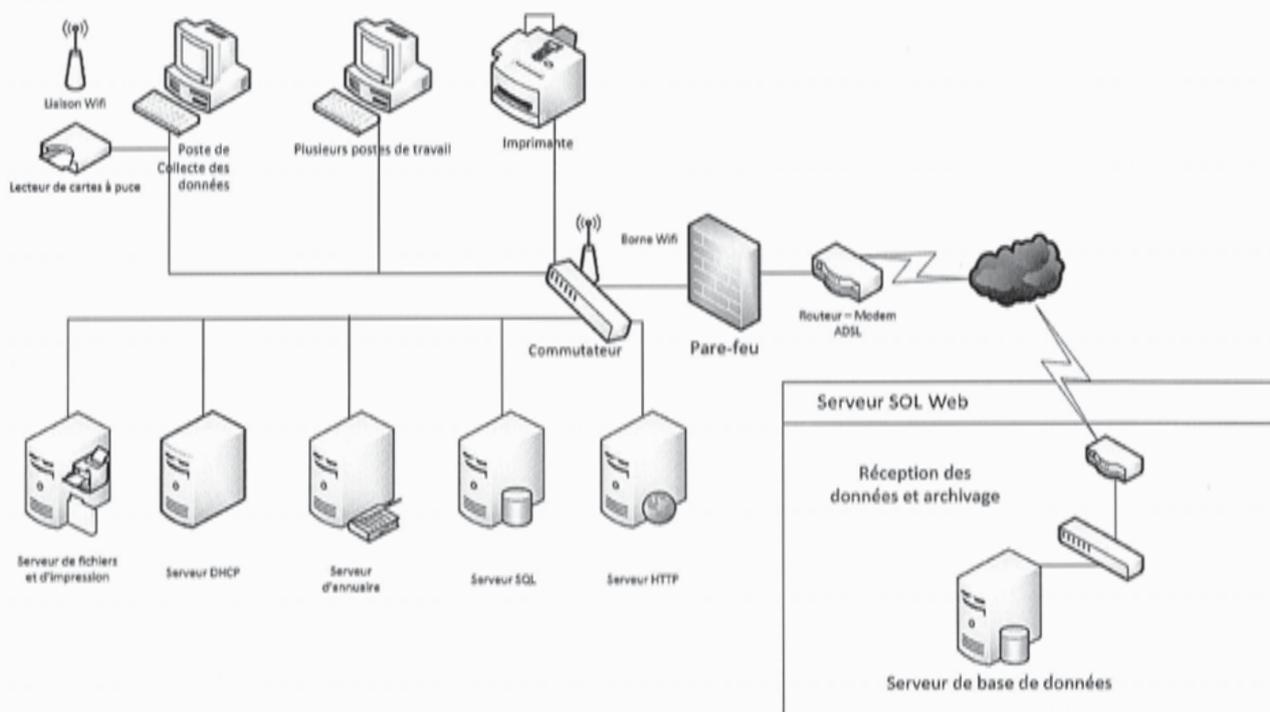
Annexe 4.1 : Organisation de l'archivage externalisé

Le réseau de TDM comprend une dizaine de postes de travail et des imprimantes multifonctions. Tous ces matériels sont reliés aux serveurs par un câblage filaire et des éléments de réseaux (routeurs, commutateurs...). Pour accéder au réseau, les utilisateurs s'authentifient à l'aide d'un nom de connexion et d'un mot de passe.

L'accès au serveur SOL Web se fait à l'aide d'une connexion sécurisée via Internet. La collecte des données des cartes des conducteurs s'effectue à l'aide d'un lecteur de cartes à puce, et celles des tachygraphes à l'aide d'une liaison Wifi (portée de 200 à 300 mètres). Toutes les données ainsi récupérées sont chiffrées à l'aide du protocole SSL lors de la transmission via Internet. Elles sont transférées et archivées dans la base de données SOL Web.

SOL Web vérifie la cohérence des données téléchargées et détecte les anomalies. Il aide à respecter les échéances et alerte en cas de dépassement des dates de téléchargement. En cas de contrôle, SOL Web fournit aux autorités, les archives au format légal C1B - V1B.

Schéma simplifié du réseau de TDM



Annexe 4.2 : Exploitation des données sociales extraites des tachygraphes

Mme Veron récupère les données des tachygraphes et des cartes conducteurs disponibles sur le site de SOL Web. Ces données sont fournies dans un format exploitable puis intégrées dans une base de données SQL hébergée sur le serveur de l'entreprise.

Cette base de données organisée en tables facilite la préparation de la paye (calcul des temps payés, frais et primes...). Elle sert également de contrôle de l'activité des conducteurs (au regard de la législation sociale) et permet d'effectuer des statistiques.

Cette base de données communique avec le logiciel de paye, ce qui évite la ressaisie des informations obtenues.

- **Extrait du modèle relationnel de la base de données**

ECHELON(code_echelon, taux_horaire)

CONDUCTEUR(numcarte, nom, prenom, adresse_rue, CP, ville, date_entree, date_sortie, code_echelon#)

VEHICULE(immatriculation, date_service, cout_jour, cout_km)

AFFECTER(numcarte#, date_debut, immatriculation#, date_fin)

ACTIVITE(codeactivite, libelle)

DONNEES_CONDUCTEUR(codeactivite #, numcarte #, date_activite, nb_heures)

DONNEES_VEHICULE(immatriculation #, date_circulation, nb_km)

Les clés primaires sont soulignées et les clés étrangères sont caractérisées avec le symbole #.

Extrait du dictionnaire des données du modèle relationnel :

date_service	Date de mise en service du véhicule
date_debut	Date à laquelle la société affecte un véhicule à un conducteur
date_fin	Date à laquelle la société met fin à l'affectation du véhicule au conducteur
date_activite	Date de réalisation d'une activité par un conducteur
date_circulation	Date à laquelle le véhicule effectue un trajet

- **Temps d'activité des conducteurs**

Les données du tachygraphe ventilent le temps de travail des conducteurs en quatre activités reprises ainsi dans le logiciel de traitement :

Code activité	Activité	
1	Conduite	
2	Disponibilités	
3	Repos	
4	Travail	

Annexe 4.3 : Informations relatives à la durée du travail des conducteurs Longue Distance

La durée de travail effectif des personnels roulants est le temps pendant lequel le conducteur est à la disposition de l'employeur et doit se conformer à ses directives sans pouvoir vaquer à ses occupations personnelles. Elle comporte ainsi :

- Les temps de conduite,
- Les temps d'attente (disponibilités),
- Les temps de travaux divers ou « autres tâches » (nettoyage, plein de carburant, chargement/déchargement).

La durée normale de travail d'un conducteur longue distance est de 43 heures par semaine. Cette durée comprend huit heures dites d'équivalence incluses dans le temps de travail effectif.

Les majorations à appliquer aux heures d'équivalences et aux heures supplémentaires sont les suivantes :

	Décompte	Majorations
Heures d'équivalence	De 36 à 43 heures	25 %
Heures supplémentaires	Au-delà de 43 heures	50 %

ANNEXE 4.4 : Extrait de l'accord de participation des salariés aux résultats de TDM

Article 1 : Définition

La participation est un dispositif légal prévoyant la redistribution au profit des salariés d'une partie des bénéfices qu'ils ont contribué, par leur travail, à réaliser dans leur entreprise.

Article 2 : Champ d'application

Le présent accord s'applique aux salariés de l'entreprise signataire, qui remplissent les conditions précisées ci-dessous pour en bénéficier.

Article 3 : Objet

L'objet du présent accord est de déterminer les bénéficiaires, la formule servant de base au calcul de la réserve de participation, les modalités et le plafond de répartition de la réserve entre les bénéficiaires, [...]

Article 4 : Mode de calcul de la réserve spéciale de participation

La somme attribuée à l'ensemble des salariés bénéficiaires au titre de chaque exercice est appelée réserve spéciale de participation (RSP).

Pour l'application du présent accord, la réserve spéciale de participation est calculée selon la formule légale :

$$RSP = \frac{1}{2} (B - 5\% C) \times S / VA$$

dans laquelle :

- B représente le bénéfice imposable, déduction faite de l'impôt correspondant ;
- C représente les capitaux propres de l'entreprise (code du travail art. D.3324-4) ;
- S représente les salaires bruts (code du travail art. D.3324-1) ;
- VA représente la valeur ajoutée (code du travail art.3324.2 et D.3324-3).

Article 5 : Bénéficiaires

La réserve spéciale de participation afférente à un exercice est répartie entre tous les salariés de l'entreprise signataire de ce présent accord, comptant 75 jours d'ancienneté.

Article 6 : Répartition de la réserve spéciale de participation entre les bénéficiaires

La répartition de la réserve spéciale de participation entre les bénéficiaires sera effectuée dans les conditions suivantes :

- pour 50 %, uniformément ;
- pour 50 %, en fonction de la durée de présence dans l'entreprise au cours de l'exercice considéré⁽¹⁾ ;

⁽¹⁾ La durée de présence dans l'entreprise au cours de l'exercice considéré est calculée en nombre de mois de la façon suivante :

nombre de mois entier de présence durant l'exercice (12 pour un salarié présent depuis le début de l'exercice) ;
+
fraction du premier mois d'embauche, arrondi à deux décimales, pour un salarié embauché au cours de l'exercice (le mois est compté forfaitaire pour 30 jours) ;
-
durée d'absence au cours de l'exercice exprimée en mois, arrondi à deux décimales, selon la formule suivante : (nombre de jours ouvrés d'absence / 22). Les absences pour congés payés, accident du travail ou maladie professionnelle, congé maternité ou adoption ne sont pas considérés comme des jours ouvrés d'absence.

Exemple : Un salarié embauché le 15 juin de l'exercice en cours et absent 10 jours ouvrés pour maladie non professionnelle à une durée de présence au cours de l'exercice de : $6 + (15 / 30) - (10 / 22) = 6,05$ mois.

Plafonnement :

Le montant total de la participation versé à un même salarié au titre d'un exercice donné fait l'objet d'un plafonnement individuel fixé à 75 % du plafond annuel moyen de la Sécurité Sociale.

Les plafonds sont calculés au prorata de la durée de présence, chaque mois commencé étant compté pour un mois entier.

[...]

ANNEXE 4.5 : Dictionnaire des noms du classeur Participation TDM (S : Saisie ; C : Calcul)

Cellule	Nom	Signification	Type
Feuille « Données annuelles »			
C5	CP	Capitaux propres	S
C6	Bnet	Bénéfice net imposable	S
C7	Sbrut	Salaires bruts	S
C8	VA	Valeur ajoutée	S
C9	RSP	Réserve spéciale de participation	C
C11	PASS	Plafond annuel de Sécurité Sociale	S
C14	PART_RSP_UNIF	Part de la RSP répartie uniformément	C
C15	PART_RSP_DUREE	Part de RSP répartie selon durée de présence	C
C17	TAUX_CSG	Taux de cotisation CSG	S
C18	TAUX_CRDS	Taux de cotisation CRDS	S
Feuille « Salariés »			
C3	EXERCICE	Exercice comptable concerné	S
C4	DEBUT_EXERCICE	Date de début de l'exercice comptable	S
D4	FIN_EXERCICE	Date de fin de l'exercice comptable	S
A8 : A60	MATRICULE	Table des salariés	S
D8 : D60	DATE_EMPAUCHE	Date d'embauche des salariés	S
E8 : E60	ANCIENNETE	Ancienneté en jours des salariés	C
F8 : F60	JOUR_ABSENCE	Nombre de jours ouvrés d'absences des salariés	S
G8 : G60	NB_MOIS	Ancienneté en jours des salariés	C
H8 : H60	FRACTION_MOIS_EMB	Fraction du premier mois d'embauche	C
I8 : I60	DUREE_PRESENCE_EX	Durée de présence du salarié au cours de	C
J8 : J60	PASS_PRORATISE	PASS appliqué à la durée de présence	C
Feuille « Répartition RSP »			
D61	NB_BENEFICIAIRES	Nombre de bénéficiaires de la RSP	C
E61	TOTAL_DUREE_PRESENCE	Total présence en mois, base de répartition RSP	C

ANNEXE 4.6 : Feuille de calcul « données annuelles »

	A	B	C
1	DONNEE DE L'EXERCICE - CALCUL DE LA RSP		
3	Exercice comptable		2016
4			
5	Capitaux propres	C	250 000,00 €
6	Bénéfice	B	60 000,00 €
7	Salaires bruts	S	1 062 000,00 €
8	Valeur ajoutée	VA	1 476 000,00 €
9	Réserve spéciale de participation		17 088,41 €
11	Plafond annuel moyen de la sécurité sociale		38 040 €
13		%	Montant
14	Part de RSP répartie uniformément	50%	8 544,21 €
15	Part de RSP répartie au prorata de la durée de présence	50%	8 544,21 €
17	Taux CSG		7,50%
18	Taux CRDS		0,50%

ANNEXE 4.7 : Feuille de calcul « Salariés » (extrait)

Les cellules calculées sont en italiques

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2										
3	Exercice comptable :		2016							
4	Dates exercice comptable		01/01/2016	31/12/2016						
5										
6										
7	Matricule	Nom	Prénom	Date d'embauche	Ancienneté en jours	Jours ouvrés d'absence (1)	Nombre de mois entiers de présence au cours de l'exercice (2)	Fraction du 1er mois d'embauche (3)	Durée de présence en mois au cours de l'exercice	Plafond annuel sécurité sociale proratisé (4)
8	001	VERDON	CHRISTIANE	01/04/2009	2831		12	-	12,00	38 040,00 €
9	002	LANFUMEZ	MICHEL	01/04/2012	1735	5,00	12	-	11,77	38 040,00 €
10	003	FUSILLER	CHRISTIAN	15/03/2016	291		9	0,53	9,53	31 700,00 €
11	004	MARET	MARTINE	01/01/2016	365		12	-	12,00	38 040,00 €
12	005	LAMBERT	ROMAIN	20/01/2016	346		11	0,37	11,37	38 040,00 €
13	006	SERMIER	JEAN-LOUIS	05/12/2016	26		-	0,87	0,87	3 170,00 €
14	007	GIROD	ISABELLE	31/01/2010	2526	14,00	12	-	11,36	38 040,00 €
15	008	MANGIN	ISABELLE	12/10/2013	1176		12	-	12,00	38 040,00 €
16 à 53
54	047	POUX	MARYSE	01/06/2016	213	7,00	7	-	6,68	22 190,00 €
55										
56										
57										
58										
59										
60										
61										
62										
63										
64										

(1) autre que jours d'absence pour congés payés, accident du travail ou maladie professionnelle, congé maternité ou adoption

(2) 12 pour les salariés embauchés avant l'exercice considéré ; en fonction de la date d'embauche si embauche au cours de l'exercice

(3) pour les salariés embauchés en cours de mois durant l'exercice considéré

(4) Plafond annuel moyen de la sécurité sociale proratisé en fonction du temps de présence

ANNEXE 4.8 : Feuille de calcul « Répartition de la RSP » (extrait)

Les cellules calculées sont en italiques

REPARTITION DE LA RSP ENTRE BENEFICIAIRES									
A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1									
2									
3	Exercice comptable :	2016							
4	Exercice comptable :	01/01/2016	31/12/2016						
5									
6									
7	Matricule	Nom	Prénom	Droit à la participation (oui/non)	Durée de présence en mois des bénéficiaires au cours de l'exercice	Montants de la RSP		CSG - CRDS	Total net RSP
						Part uniforme	Part au prorata durée de présence	Total brut RSP (plafonné)	
8	001	VERDON	CHRISTIANE	OUI	12,00	185,74 €	200,09 €	385,83 €	354,96 €
9	002	LANFUMEZ	MICHEL	OUI	11,77	185,74 €	196,25 €	382,00 €	351,44 €
10	003	FUSILLER	CHRISTIAN	OUI	9,53	185,74 €	158,90 €	344,65 €	317,07 €
11	004	MARET	MARTINE	OUI	12,00	185,74 €	200,09 €	385,83 €	354,96 €
12	005	LAMBERT	ROMAIN	OUI	11,37	185,74 €	189,58 €	375,33 €	345,30 €
13	006	SERMIER	JEAN-LOUIS	NON	-	- €	- €	- €	- €
14	007	GIROD	ISABELLE	OUI	11,36	185,74 €	189,42 €	375,16 €	345,15 €
15	008	MANGIN	ISABELLE	OUI	12,00	185,74 €	200,09 €	385,83 €	354,96 €
16 à 53
54	047	POUX	MARYSE	OUI	6,68	185,74 €	111,38 €	297,13 €	273,36 €
55									
56									
57									
58									
59									
60									
61	Totaux			46	512,43	8 544,21 €	8 544,21 €	17 088,41 €	15 721,34 €